

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le problème n'est pas ma compréhension, mais le fait que M. Yeutter ait répété clairement qu'il voulait que le gouvernement canadien définisse ce qu'il entend par culture et précise sa position à la table de négociations. N'est-il pas indispensible, lorsque l'on négocie un accord de libre-échange, que vos homologues d'en face sachent quels sont vos objectifs et votre position? Quand le gouvernement précisera-t-il sa position pour que M. Yeutter démontre son ignorance?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la ministre des Communications m'affirme que lorsqu'elle aura terminé son document d'information sur les communications et la culture elle en enverra copie au député.

* * *

LES SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA

LE CONTRAT ACCORDÉ POUR LA SURVEILLANCE DE LIBÉRÉS CONDITIONNELS À TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le 12 septembre 1986, les Services correctionnels du Canada ont signé un contrat avec la *Exodus Link Corporation* portant sur la surveillance de 50 à 80 libérés conditionnels, dans un établissement privé de surveillance situé dans Parkdale, sans avoir consulté au préalable la communauté ni ses représentants élus.

Étant donné que cette région est sursaturée de centres d'assistance sociale et de réadaptation, le ministre peut-il écouter les doléances des habitants de cette région et cesser de payer la société *Exodus Link* tant qu'elle n'aura pas trouvé un emplacement plus propice en dehors des limites de Parkdale—High Park?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député le sait très bien, et je le lui ai expliqué plusieurs fois, le contrat des Services correctionnels du Canada portait uniquement sur des services. C'est la société *Exodus Link* qui a choisi l'emplacement en respectant les arrêtés de zonage de Toronto. Malgré tout, en raison des récriminations des habitants de sa circonscription, j'ai décidé de réduire de 40 p. 100 le nombre de libérés conditionnels fréquentant cet établissement de sa circonscription.

* * *

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA PERTE D'EMPLOIS DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS LA CITÉ DE MONTRÉAL—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre est sûrement au courant du fait que les préposés à l'entretien des appartements La Cité à Montréal ont perdu leurs emplois

Questions orales

après la vente de ces immeubles à des intérêts privés. Est-ce que le ministre va corriger l'injustice faite à ces travailleurs?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis effectivement au courant de la situation, ayant reçu le télex de M. Laberge hier. Nous sommes en train d'étudier la situation, parce qu'il y a des questions juridiques qui sont impliquées dans cette histoire et je peux assurer mon honorable collègue que je vais transmettre les solutions, je l'espère, bientôt.

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Une question, s'il vous plaît.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ACCEPTERAIT DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES PRÉRETRAITÉS ET SI UN PROJET DE LOI LES CONCERNANT SERA DÉPOSÉ BIENTÔT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): En l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai déjà posé une question semblable et j'ose espérer avoir une réponse aujourd'hui. Il s'agit des règlements ainsi que du projet de loi ayant trait au remboursement des 35 000 préretraités au Canada. Est-ce que le ministre peut nous dire si le projet de loi va être déposé très bientôt, avant que les 35 000 préretraités ne reçoivent ce questionnaire odieux? Et deuxièmement, est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire si demain le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou quelqu'un du gouvernement accepterait de rencontrer les représentants des préretraités du Canada qui seront ici pour expliquer leur position?

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je prends la question du député en délibéré au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je la lui transmettrai.

M. le Président: Je donne la parole au député de Drummond pour la dernière question.

* * *

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND METTRE FIN À CERTAINES SITUATIONS PRIVILÉGIÉES ET MODIFIER LA LOI EN CONSÉQUENCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon les données récentes de Revenu Canada, 1 830 Canadiens dont le revenu excédait 100 000 \$ par année n'ont rien déboursé en impôt sur le revenu. Le ministre entend-il mettre un terme à ces situations fiscales privilégiées et modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence afin que tous les citoyens soient sur un pied d'égalité et contribuent de façon équitable?